

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-335

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2024-335

**Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Plans d'exhumation
des communes - Actions spécifiques - Convention pluriannuelle - Décision -
Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil métropolitain du 29 septembre 2023, vous avez décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement en matière de cimetières et notamment par le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements sont à saturation.

Les communes de Bassens, Bordeaux, Bruges, Cenon, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon étant confrontées à des problèmes de saturation dans leurs cimetières, il apparaît alors nécessaire de mettre en œuvre des plans pluriannuel d'exhumation afin d'offrir de la capacité d'inhumation. Elles ont alors fait des demandes de subvention de reprises de concessions funéraires non renouvelées ou en état d'abandon pour la période 2024-2027.

Le tableau ci-dessous présente les montants HT alloués pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027 sous réserve du vote des crédits au budget des exercices correspondants.

La subvention de Bordeaux Métropole est calculée en fonction du niveau d'exhumation décidée par les communes, aussi, conformément à l'application du règlement d'intervention cimetières communaux adopté par le conseil métropolitain le 29 septembre 2023, un taux d'exhumation supérieur ou égal à 3% du total des concessions majore la participation de Bordeaux métropole.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

Commune concernée	Description de l'action	Subvention BM par année	Subvention totale 2024-2027	Budget global
Mairie de Bassens Fiche action n° C060467 Demande n° 2024-00578, 2025-00005, 2026-00004, 2027-00003	Le nombre total de reprises envisagées est de 200 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027	2024 : 24 000€ 2025 : 24 000€ 2026 : 24 000€ 2027 : 24 000€	96 000€	208 576

Mairie de Bordeaux Fiche action n° C060615 Demande n° 2024-00612, 2025- 00013, 2026-00011	Le nombre total de reprises envisagées est de 124 soit < à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 15 120€ 2025 : 15 120€ 2026 : 15 120€	45 360€	151 200€
Mairie de Bruges Fiche action n°C060205 Demande n° 2024-00574, 2025- 00004,2026-00003, 2027-00002	Le nombre total de reprises envisagées est de 96 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 14 400€ 2025 : 14 400€ 2026 : 14 400€ 2027 : 14 400€	57 600€	105 820€
Mairie de Cenon Fiche action n° C060460 Demande n° 2024-00610, 2027- 00010	Le nombre total de reprises envisagées est de 90 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 20 930€ 2027 : 3 856€	24 786€	45 700€
Mairie de Eysines Fiche action n°C060208 Demande n° 2024-00621, 2025- 00014, 2026-00012, 2027-00011	Le nombre total de reprises envisagées est de 80 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 15 000€ 2025 : 15 000€ 2026 : 15 000€ 2027 : 15 000€	60 000€	116 360€
Mairie du Bouscat Fiche action n°C060405 Demande n°	Le nombre total de reprises envisagées est de 140 soit > à 3%	2024 : 19 514€ 2025 : 19 514€ 2026 : 19 514€	78 056€	152 184€

2024-00591, 2025-00009, 2026-00007, 2027-00006	des concessions sur la période 2024-2027.	2027 : 19 514€		
Mairie du Haillan Fiche action n°C060410 Demande n° 2025-00012, 2026-00010, 2027-00009	Le nombre total de reprises envisagées est de 38 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2025 : 7 923€ 2026 : 9 126€ 2027 : 6810€	23 859€	48 087€
Mairie de Lormont Fiche action n°C060698 Demande n° 2025-00007, 2026-00006, 2027-00005	Le nombre total de reprises envisagées est de 129 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2025 : 50 300€ 2026 : 50 300€ 2027 : 49 400€	150 000€	268 963€
Mairie de Martignas-sur-Jalle Fiche action n°C060212 Demande n° 2024-00599, 2025-00011, 2026-00009, 2027-00008	Le nombre total de reprises envisagées est de 32 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 1 200€ 2025 : 4 028€ 2026 : 3 697€ 2027 : 10 874€	19 799€	39 546€
Mairie de Mérignac Fiche action n°C060411 Demande n° 2024-00595, 2025-00010, 2026-00008, 2027-00007	Le nombre total de reprises envisagées est de 180 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 31 560€ 2025 : 31 560€ 2026 : 31 560€ 2027 : 31 560€	126 240€	247 212€
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n°C060470 Demande n° 2024-00559, 2025-00003, 2026-00002, 2027-00001	Le nombre total de reprises envisagées est de 150 soit > à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 22 500€ 2025 : 36 900€ 2026 : 37 800€ 2027 : 37 800€	135 000€	255 600€
Mairie de Talence Fiche action	Le nombre total			

n°C060401 Demande n° 2025-00008	de reprises envisagées est de 84 soit < à 3 % des concessions sur la période 2024-2027.	2025 : 12 600€	12 600€	42 000€
Mairie de Villenave d'Ornon Fiche action n°C060404 Demande n° 2024-00582, 2024- 00006, 2024-00005, 2024-00004	Le nombre total de reprises envisagées est de 80 soit < à 3% des concessions sur la période 2024-2027.	2024 : 6 000€ 2025 : 6 000€ 2026 : 6 000€ 2027 : 6 000€	24 000€	80 000€

Au regard de la période limitée au cours de laquelle les communes peuvent procéder à des reprises administratives, généralement interrompues aux mois de juillet et d'août ainsi qu'à la période de la Toussaint, et de l'urgence d'effectuer ces reprises au vu de l'état de saturation, il apparaît alors nécessaire de permettre le commencement des opérations prévues pour l'année 2024 avant l'attribution de la subvention et donc de déroger à la règle.
Cette dérogation n'est valable que pour l'année 2024.

Les modalités de financement sont précisées dans le projet de convention ci-annexé et qui sera signée avec chacune des communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023-444 du 29 septembre 2023 sur le règlement d'intervention des cimetières communaux ;

VU la délibération cadre sur les contrats de co-développement n°2023-595 du conseil métropolitain en date du 1er décembre 2023 et les fiches action n° C060467, n° C060615, n°C060205, n° C060460, n°C060208, n°C060405, n°C060410, n°C060698, n°C060212, n°C060411, n°C060470, n°C060401 et n°C060404.

VU les délibérations des conseils municipaux et les décisions des communes, autorisant les demandes de subvention ;

VU les demandes formulées par les communes ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général que représentent les opérations de reprise de concessions funéraires pour faire face à la saturation des cimetières communaux.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes mentionnées dans la présente délibération les subventions correspondantes pour les reprises administratives ;

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les

conventions avec les communes sur le modèle de la convention ci-annexée qui précise les modalités du règlement de cette subvention ainsi que tout acte afférent à cette opération ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 657341, fonction 025, ainsi que sur les exercices 2025, 2026 et 2027, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---